



2026-06-29
DÉCISION DU CONSEIL

Transformation d'un emploi permanent à temps complet

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la collectivité souhaite procéder au remplacement d'un agent, en détachement sortant, qui occupait le poste de facilitateur tiers-lieu rattaché à la direction du développement économique et territorial.

Cet agent étant titulaire du grade d'adjoint administratif, le financement du poste de travail relève actuellement d'un cadre d'emplois administratif de catégorie hiérarchique C.

L'évolution des missions de ce poste nécessite aujourd'hui une requalification en chargé(e) de développement économique et territorial dont le niveau de qualification et de responsabilité correspond davantage à un emploi administratif de catégorie B relevant plus spécifiquement des missions définies pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il convient donc de repositionner le poste dans ce cadre d'emplois correspondant au niveau de recrutement envisagé.

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00146	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	PT-00311	Chargé(e) de développement économique et territorial

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la transformation de cet emploi permanent à temps complet en chargé(e) de développement économique et territorial relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;**
- **D'approuver la modification du tableau des effectifs correspondant.**

Avis favorable du Bureau communautaire.